

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2016 A 20 H
SOUS LA PRESIDENCE DE M. JEAN-MICHEL MONE MAIRE DE CUZION**

PRESENTS : M Gilles VIGNEAU, Mme Aurélie MELLET, M Jean-Michel BARNABE, Adjoints
MM Bernard GUILBAUD, Robert LAGAUTRIERE, André GUILBAUD, Guy BERNARD, Gérard PROT, Valérie WOODS

ABSENTEXCUSE: M Olivier ROLINAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Aurélie MELLET

M Olivier ROLINAT avait donné r pouvoir à M Bernard GUILBAUD

Le Maire a procédé à la lecture du procès-verbal du 28 Octobre 2016, aucune observation n'a été faite, il a été adopté à l'unanimité.

Tarifs communaux 2017 :

Le Conseil Municipal a décidé de pratiquer une augmentation d'environ 1,5 % pour 2017 sur tous les tarifs communaux.

Personnel communal :

Pour 2017, l'actualisation du régime indemnitaire des employés sera basée en fonction de l'indice du coût de la consommation.

Le Conseil Municipal décide d'instituer le temps partiel pour les agents communaux et de soumettre le projet de délibération pour avis au Comité Technique Paritaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de transformer l'emploi d'agent contractuel assurant l'entretien des bâtiments communaux, le remplacement de l'employé de l'agence postale pendant les congés et l'entretien des espaces verts en contrat de travail de droit public à durée déterminée.(pour : 8 contre : 1 abstentions : 2)

Voirie :

Suite à la demande de M Arnault Lagautrière et Mme Coralie Galet relative à l'acquisition d'une partie d'une parcelle appartenant au domaine public de la commune, la commission voirie se rendra sur place pour étudier le dossier.

Aménagement du bourg :

Suite à l'étude réalisée par l'entreprise SOA, des travaux de renforcement de canalisation du réseau d'assainissement vont être réalisés pour un montant de 27 901 € HT.

Des travaux relatifs aux revêtements du parking derrière le bâtiment de la boulangerie ainsi que du parking devant l'atelier municipal seront exécutés en début 2017.

Après un certain nombre de remarques concernant les travaux en cours et émanant de Monsieur Guy Bernard, le Maire a fait distribuer un dossier à chacun des conseillers municipaux. Il a ensuite commenté chacune des photos y figurant qui alimentaient le site internet « Vivre à Cuzion en Berry ». le Maire a notamment souligné son incompréhension de voir apparaître un char d'assaut obstruant la rue du Pré Brétory en travaux, et le panneau d'entrée de Cuzion sur lequel on pouvait lire « ville jumelée avec Mossoul ».

Il a relevé un certain nombre de propos diffamatoires, soulignant qu'il ne pouvait accepter que l'image d'un village soit à ce point ternie par des photos et des propos odieux, de nature à porter le discrédit sur tout un territoire. Monsieur Guy Bernard, auteur du site en question a répondu qu'il assumait ce qu'il avait fait. le Maire a conclu qu'il était indigne pour un conseiller municipal, qui plus est Président de l'office de tourisme d'Eguzon de porter atteinte à ce point à l'image d'un territoire en devenir.

Budget assainissement :

Les crédits prévus à certains articles étant insuffisants, le conseil municipal décide d'effectuer les virements nécessaires : diminution de l'article 21532 et augmentation de l'article 23151 pour un montant de 15 000 €.

Columbarium :

Le Conseil Municipal décide de modifier l'article 4 du règlement du columbarium, la dimension des plaques pour l'identification des personnes sera de 30 cm X 40 cm.

Jean-Michel MONE
Maire de CUZION